



Genève, le 15 mai 2019

Le Conseil d'Etat

2165-2019

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 portant sur la création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (développement de l'acquis Schengen) et modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a pris connaissance de votre courrier relatif à l'objet cité sous rubrique, dont le contenu a retenu sa meilleure attention.

Notre Conseil salue la volonté du Département fédéral de justice et police (DFJP) de mettre en place un système entièrement électronique qui permet de suivre les voyageurs d'Etats tiers qui n'ont pas besoin de visa pour entrer dans la zone Schengen. Ce système entre dans une politique de libéralisation des visas et d'optimisation de la gestion intégrée des frontières.

Après un examen attentif de l'ensemble des documents transmis, notre Conseil vous fait part de ses remarques y relatives.

Actuellement certains ressortissants étrangers sont également soumis à l'obligation d'un visa de transit afin de pouvoir changer d'avion dans l'aéroport d'un pays de l'espace Schengen. Dans ce cadre, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'intégrer aussi ce type de demande dans la mise en œuvre du système ETIAS.

En outre, nous sommes d'avis que le système ETIAS permet de mieux identifier les risques à la frontière et offre un compromis permettant de garantir la mobilité tout en renforçant la sécurité.

Dans ce contexte, nous sommes favorables à la modification provisoire de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). En effet, la LEI devra désormais prévoir que la nouvelle loi sur la protection des données Schengen (LPDS; RS 235.3), du 28 septembre 2018, s'applique au Service de renseignement de la Confédération (SRC).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos observations, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

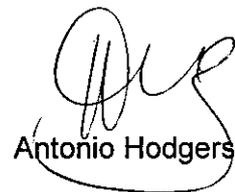
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers